

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU : 18/12/2023**

Sur convocation faite conformément aux dispositions Statutaires, les associés AB au capital de 10 000 Euros divisé en 100 parts de 100.00 Euros, se sont réunis le 18/12/2023 à 11h00 heures au siège social.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre suivant :

- Transfert de Siège,

L'Assemblée est présidée par **Monsieur SYED Balol Haider, Gérant.**

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement 50 parts, il constate la présence de :

- **Madame ZREZNIK Adrianna Anna possédant 50 parts, associé.**
- **Monsieur IMRAN Sohail, possédant également 50 parts, associé.**

La totalité des parts constituant le capital social étant représentée, l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

PREMIERE RESOLUTION

Aux termes de la présente Assemblée Générale Extraordinaire, il a été décidé le **Transfert de Siège :**

Ancien siège : **ESPACE GODARD RN370 – Rond-point de la Laïcité – 95500 GONESSE.**

Nouveau siège : **15 Impasse Bloch Praeger – 93120 LA COURNEUVE.**

Statuts modifiés aux articles concernés.

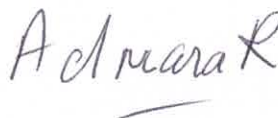
CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait à GONESSE, le 18/12/2023 en quatre exemplaires

Monsieur SYED Balol Haider
Gérant
(Lu et approuvé)



Madame ZREZNIK Adrianna Anna
Associé
(Lu et approuvé)



Monsieur IMRAN Sohail
Associé
(Lu et approuvé)

